

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

20 avril 2016

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingtième jour du mois d'avril deux mille seize (20-04-2016) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Alain Vallée, préfet et maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;
- Monsieur Frédéric Harnois, remplaçant du maire de Grandes-Piles;
  
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles est absent;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Alain Vallée, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, monsieur Alain Vallée, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Re 16-04-54

Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2016;
- Adoption des comptes à payer;
- Élection du préfet;
- Nomination du préfet suppléant;
- Nomination sur différents comités et organisations :
  - a) Membres du comité administratif (préfet et préfet suppléant d'office);
  - b) Centre local de développement (CLD) :
    - i. Conseil d'administration (5);
    - ii. Comité d'investissement (1);
    - iii. Table touristique (1)
    - iv. Comité culturel (2)
  - c) Société d'aide au développement à la Collectivité (SADC);
  - d) Société d'infrastructures de Mékinac (2 maires);
  - e) Comité technique FDT (2);
  - f) Bureau des délégués (3) et substituts (3);
  - g) Bassin versant du St-Maurice;

- h) Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM);
- i) Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA);
- j) Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Ste-Anne (CAPSA);
- k) Comité directeur de la rivière St-Maurice;
- l) Comité consultatif agricole (3);
- m) Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);
- n) Unité régionale de loisir et de sports de la Mauricie (URLSM);
- o) Corporation de développement durable de Mékinac (CDDM – Pont Mékinac);
- p) Comité de sécurité publique;
- q) Corporation de transport adapté de Mékinac (CTAM);
- Correspondance;
- Participation financière :
  - a) Plan de développement agricole agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM);
  - b) Entente administrative sectorielle sur le développement de l'économie sociale en Mauricie 2016-2016 (5 000 \$ / an);
  - c) Entente sectorielle en développement social en Mauricie (5 350 \$);
  - d) Marché Mékinac 2016;
  - e) Chambre de commerce : souper de financement;
  - f) Rodéo;
- Plan de communication : investissement 2016;
- Corporation de transport adapté : avance de fonds;
- Autorisation de signature des contrats FLI/FLS par le directeur général;
- Gestion des programmes de rénovation;
- Varia :
  - a) avis de conformité-municipalité de Lac-aux-Sables;
  - b) Pont Tawachiche;
  - c) Médiation citoyenne;
  - d) Nouveau contrat directeur général du CLD;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'assemblée

- Adopté à l'unanimité -

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2016**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 16 mars 2016 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 16-04-55

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2016.

- Adopté à l'unanimité -

## **ADOPTION DES COMPTES**

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

### **1<sup>re</sup> liste**

#### **M.R.C. DE MÉKINAC**

##### **Rémunération des employés (es) (6 semaines)**

92 752.95

##### **Déplacement des employés (es)**

2 546.93

##### **Fournisseurs de biens et services**

Telus	165.13
Telus mobilité	122.22
Xittel (téléphone)	680.67
Xittel (internet)	517.39
Le Groupe Pages Jaunes	47.14
RREMQ	8 826.50
Croix Bleue Médavie	8 639.42
Fonds des registres	120.00
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	1 145.77
Entreprises de distribution Denis Samson	107.00
Servitec inc. - contrat mensuel	6 674.93
Servitec inc. - formation	5 001.14
Microgest informatique (contrat d'entretien)	1 159.16
Fonds de l'information foncière	140.00
Syndicat des employés	461.85
RGMRM (fosses septiques, enfouissement, Q-P)	83 223.91
Distribution Vithemon	156.00
CARRA	85.43
Hydro-Québec	1 344.24
Xérox Canada	149.68
Petite caisse	287.85
Relève agricole de la Mauricie	250.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban (pompiers)	1 105.00
RICM (pompiers)	4 418.00
Pôle de l'économie social	50.00
UPA Mauricie	40.00
Ass. des évaluateurs municipaux du Québec	575.00
Commission scolaire de l'Énergie	5 229.69
Éditions Yvon Blais	672.00
Municipalité de Saint-Adelphe (Petite séduction)	1 000.00
<b>Visa</b>	
Frais de déplacement	80.95
Location satellite	31.45
Registre foncier	20.00
Don à l'Association pulmonaire du Québec	50.00
Imprimante	272.50

Total fournisseurs : 132 850.02

##### **Fonds de développement du territoire et Pacte rural**

Ôze Publicité 3 341.16

Corp. de transport adapté Mékinac (PR)	16 650.00
Total FDT et PR :	<u>19 991.16</u>

### **Gestion des baux de villégiature**

Ministre des finances	220 006.25
Total baux :	<u>220 006.25</u>

### **Cour municipale**

Denis Carpentier	200.00
SAAQ	556.83
Tremblay Bois Mignault	6 040.95
Total cour municipale :	<u>6 797.78</u>

Grand total : 474 945.09

### **PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

Hydro-Québec	14.26
Total :	<u><u>14.26</u></u>

### **TNO DE MÉKINAC**

Groupe CLR	51.74
MRC de Mékinac (Q-P)	20 430.00
Signoplus	699.60
RIVST-M	200.00
Remboursement taxes trop perçues	526.91

Total : 21 908.25

### **2<sup>e</sup> liste**

#### **MRC DE MÉKINAC**

**Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)** 864.06

**Rémunération des maires** 6 603.94

#### **Fournisseurs de biens et services**

Ôze Publicité	417.38
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban (formation pompiers)	2 141.65
Chez Jacob	202.07

Total fournisseurs : 2 761.10

### **FDT**

Économie du Savoir	4 750.00
--------------------	----------

Total FDT : 4 750.00

### **Cour municipale**

Ministre des Finances	19 421.00
SAAQ	279.58
Indemnité au témoin	140.46

Total cour municipale : 19 841.04

Grand total : 34 820.14

### **TNO DE MÉKINAC**

Ôze Publicité	143.72
---------------	--------

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 20 avril 2016.

Claude Beaulieu  
Secrétaire-trésorier

Re 16-04-56

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 20 avril 2016 totalisant 509 765.23 \$ pour la MRC, 14.26 \$ pour le parc industriel régional et 22 051.97 \$ pour les TNO.

### **ÉLECTION DU PRÉFET**

Le président d'élection, monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC explique la procédure d'élection du préfet, tel qu'édictée par les articles 210.24 à 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

Le secrétaire-trésorier préside la séance tant que le préfet n'a pas été élu.

Le secrétaire-trésorier s'enquiert auprès des membres du Conseil de la nature de l'information entourant le résultat du scrutin.

Considérant que les membres du Conseil consentent à faire une mise en nomination, le secrétaire-trésorier demande aux membres présents de faire des propositions :

- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, exprime sa volonté de déposer sa candidature et monsieur Jean-Claude Tessier appui celle-ci;
- Le secrétaire-trésorier demande aux membres présents s'il y a d'autres nominations; aucune autre mise en candidature est proposé;

Le secrétaire-trésorier, constatant qu'une seule personne est proposée, il déclare élu, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, à titre de préfet de la MRC de Mékinac, pour les deux prochaines années selon les conditions édictées par les Lois du Québec.

- Adopté à l'unanimité -

## ASSERMENTATION DU PRÉFET

Je, Bernard Thompson, préfet de la MRC de Mékinac, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Préfet

ASSERMENTÉ devant moi, à Saint-Tite, ce jour d'avril de  
l'an deux mille seize ( -04-2016).

Greffière

À ce moment-ci de l'assemblée, monsieur Bernard Thompson, préfet, préside l'assemblée.

### **NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un préfet suppléant;

Re 16-04-57

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu de nommer Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant de la MRC de Mékinac.

Monsieur Jean-Guy Lavoie accepte cette fonction.

En vertu de l'article 116 du Code municipal, le préfet suppléant, lequel en absence du préfet ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

- Adopté à l'unanimité -

### ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Je, Jean-Guy Lavoie, préfet suppléant de la MRC de Mékinac, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Préfet suppléant

ASSERMENTÉ devant moi, à Saint-Tite, ce jour d'avril de  
l'an deux mille seize ( -04-2016).

Greffière

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Bernard Thompson au poste de préfet de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 142 du Code municipal le préfet signe, scelle et exécute, au nom de la MRC, tous les règlements, résolutions, obligations, contrats, conventions ou actes faits et passés ou ordonnés par cette dernière;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Jean-Guy Lavoie au poste de préfet suppléant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le préfet suppléant, lequel en absence du préfet ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renommer le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, comme personne autoriser à signer tous les effets bancaires;

Re 16-04-57-A

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet, monsieur Jean-Guy Lavoie, préfet suppléant monsieur Claude Beaulieu, directeur général et madame Nathalie Groleau, directrice générale adjointe, à signer les effets bancaires et tous documents afférents pour le compte de la MRC de Mékinac et des TNO de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

### **NOMINATION SUR DIFFÉRENTS COMITÉS ET ORGANISATIONS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les personnes qui siègeront sur différents comités et organisations;

Re 16-04-58

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu de nommer les représentants, tel que décrits ci-après :

Membres du comité administratif (préfet et préfet suppléant d'office) :

Bernard Thompson, préfet;  
Jean-Guy Lavoie, préfet suppléant;  
André Léveillé, maire de Saint-Tite;  
Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;  
Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;

Centre local de développement (CLD) :

Conseil d'administration (5) :

Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban;  
André Léveillé, maire de Saint-Tite;  
Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;  
Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;  
Guy Dessureault, maire de St-Roch-de-Mékinac;

Comité d'investissement (1) :

Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;

Table touristique (1) :

André Léveillé, maire de Saint-Tite;  
Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;

Comité culturel (2) :

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;  
Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;

Société d'aide au développement à la Collectivité (SADC) :

Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;

Société d'infrastructures de Mékinac (2 maires) :

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;  
Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;  
Claude Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de substitut;

Comité technique FDT (2) :

Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;  
Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;

Bureau des délégués (3) et substituts (3) :

Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;  
André Léveillé, maire de Saint-Tite;  
Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;  
Substituts :  
Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;  
Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;  
Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;

Bassin versant du St-Maurice :

Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) :

Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;

Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) :

Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;

Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Ste-Anne (CAPSA) :

Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban;

Comité directeur de la rivière St-Maurice :

Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;

Comité consultatif agricole (3) :

Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;  
Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;  
André Léveillé, maire de Saint-Tite;

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) :

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;

Unité régionale de loisir et de sports de la Mauricie (URLSM) :

Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et le conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle;

Corporation de développement durable de Mékinac (CDDM – Pont Mékinac) :

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle à titre de représentant de la MRC de Mékinac au sein du Conseil d'administration, effectif suite à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra au mois de juin 2016.

Conseil sécurité publique

Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de-Montauban;  
André Léveillé, maire de Saint-Tite;  
Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;  
Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;

Corporation de transport adapté de Mékinac

Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban;

- Adopté à l'unanimité -

**CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :



- Monsieur Bernard Guay, directeur général de la fiscalité et de l'Évaluation foncière nous informe que nous devons adopter un règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;

**TNO : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1**

CONSIDÉRANT la correspondance de Bernard Guay;

Re 16-04-59

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'adopter le Règlement 2016-164 modifiant le règlement 2009-151 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

**RÈGLEMENT 2016-164 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-151 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AU DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

Le conseil, agissant à l'égard de son territoire non organisé, décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 2009-151 est remplacé par le suivant :

**Article 2**

*À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.*

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

- Adopté à l'unanimité -

- Monsieur Denis Landry, directeur au ministère de la Sécurité publique, nous fait parvenir deux chèques, un de 2 141.65 \$ et un de 5 523 \$ représentant le versement pour des activités de formation autres que Pompier I et Pompier II auxquels sont joints des relevés indiquant la répartition de l'aide financière allouée;
- Madame Christiane Jacques, directrice au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous fait parvenir un paiement de 51 098 \$ représentant l'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec –Municipalités;
- Monsieur Pierre Lacoursière, directeur régional de Développement économique Canada nous informe du refus de notre demande d'aide pour l'aménagement du centre de transbordement à St-Tite;
- Monsieur Marco Lethiecq, directeur général de la Ville de La Tuque, nous fait parvenir un chèque de 10 500 \$ correspondant au 1<sup>er</sup> versement accordé pour le projet du Déplacement du chemin de la Bêtes Puantes (PADF-15-13);
- Accusé réception de la Reddition de compte du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016, suite à l'entente de délégation des terres publiques;
- Résolution 2016-03-9148 de la MRC de Montcalm concernant le PIIRL;

**APPUI MRC DE MONTCALM-PIIRL**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-03-9148 de la MRC de Montcalm et la demande d'appui de cette dernière;

CONSIDÉRANT que plusieurs routes ne répondent plus à la situation observée en 1993 et ce pour l'application du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Re 16-04-60

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer la MRC de Montcalm, dans sa demande au Ministère des Transports de permettre aux MRC du Québec d'actualiser la classification fonctionnelle des routes locales et d'utiliser la situation de 2015 afin d'y référer dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

- Adopté à l'unanimité -

- Résolution 9275-02-2016 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est concernant le Programme RénoRégion et une demande de budget supplémentaire;

#### **APPUI MRC DE LAC-ST-JEAN-EST : RENO-RÉGION**

CONSIDÉRANT la résolution 9275-02-2016 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est concernant le Programme RénoRégion et une demande de budget supplémentaire;

CONSIDÉRANT la demande d'appui par la MRC de Lac-St-Jean-Est;

Re 16-04-61

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'appuyer la MRC de Lac-Saint-Jean-Est concernant le Programme RénoRégion et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de majorer les budgets consentis à la Société d'Habitation du Québec pour soutenir le programme RénoRégion.

- Adopté à l'unanimité -

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Re 16-04-62

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

#### **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

##### **PLAN DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE AGROALIMENTAIRE DE LA MAURICIE (PDAAM)**

CONSIDÉRANT l'entente convenue avec les partenaires régionaux de la Mauricie pour le plan de développement de l'agriculture et l'agroalimentaire de la Mauricie;

Re 16-04-63

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser le versement de 35 000 \$ provenant des résidus du FDR de la CRÉ Mauricie pour la réalisation du PDAAM 2016 et autorise le préfet, monsieur Bernard Thompson à signer les documents requis.

- Adopté à l'unanimité -

##### **ENTENTE ADMINISTRATIVE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MAURICIE 2016-2019 (5 000 \$ / AN)**

CONSIDÉRANT l'entente sur le développement de l'économie sociale entérinée par l'ensemble des partenaires régionaux;

Re 16-04-64

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser le versement pour l'année

2016 et autoriser le préfet, monsieur Bernard Thompson à signer l'entente avec les partenaires de la Mauricie.

- Adopté à l'unanimité -

### **ENTENTE SECTORIELLE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN MAURICIE**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les partenaires de la Mauricie en regard du développement social pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que la part de la MRC de Mékinac provient du résiduel de la CRÉ Mauricie, soit 5 350 \$ par territoire;

Re 16-04-65

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Frédéric Harnois, représentant de Grandes-Piles et il est résolu le paiement requis et autorise le préfet à signer ladite entente.

- Adopté à l'unanimité -

### **MARCHÉ MÉKINAC 2016**

Dossier à l'étude, décision reportée à une séance ultérieure.

### **CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC : SOUPER DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT l'invitation de la chambre de commerce de Mékinac pour participer à un souper de financement, avec l'ensemble des partenaires de Mékinac;

Re 16-04-66

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser l'achat de cinq (5) billets, pour et au nom de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

### **ÉVÉNEMENT DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT l'invitation de l'organisation du festival western de participer à un événement de financement;

Re 16-04-67

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser la réservation requise et de participer au financement pour un montant de 1795 \$ plus taxes.

- Adopté à l'unanimité -

### **PLAN DE COMMUNICATION : INVESTISSEMENT 2016**

CONSIDÉRANT le plan d'action en communication, présenté par madame Julie Robillard, coordonnatrice des projets spéciaux et aux relations avec le milieu;

CONSIDÉRANT que ledit plan consiste à soutenir le Bulletin Mékinac, participer aux cahiers spéciaux de l'Hebdo du St-Maurice, faire ressortir les bons coups de Mékinac, rafraichir les affiches aux entrées principales de Mékinac, ainsi que la promotion du territoire en ayant comme but de susciter la fierté d'appartenance à Mékinac;

Re 16-04-68

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de prélever à même le FDT un montant de 27 000 \$ pour l'ensemble du plan présenté.

- Adopté à l'unanimité -

### **CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ : AVANCE DE FONDS**

CONSIDÉRANT la demande de madame Gisèle Renaud, directrice générale de la CTAM, à propos de sa limite de crédit en ce début de 2016;

CONSIDÉRANT que l'entente avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le transport collectif a été reconduit pour 2016;

CONSIDÉRANT que le financement devrait être transmis au cours des prochains mois;

Re 16-04-69

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 30 000 \$ à la CTAM, en attendant qu'elle reçoive le financement du MTQ.

- Adopté à l'unanimité -

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS FLI/FLS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT que les Fonds d'investissements FLI/FLS sont désormais sous la juridiction de la MRC, en vertu de la Loi 28;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser un mandataire de la MRC pour la signature des contrats de prêts;

Re 16-04-70

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de nommer monsieur Claude Beaulieu, directeur général de la MRC ou son remplaçant en cas d'absence pour la signature des contrats de prêts FLI/FLS, recommandé par le comité d'investissement commun et autorisé par le Conseil de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

### **GESTION DES PROGRAMMES DE RÉNOVATION**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec nous avise qu'il n'y aura pas de renouvellement de l'enveloppe budgétaire pour les programmes de rénovation d'habitations;

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux mets fin à l'entente de desserte des municipalités de Mékinac, eu égard aux programmes de l'habitat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de finaliser quelques dossiers et d'embaucher une firme spécialisée dans ce domaine;

Re 16-04-71

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu il est résolu d'autoriser monsieur Claude Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche d'une firme spécialisée dans ce domaine pour finaliser et poursuivre les dossiers en cours.

- Adopté à l'unanimité -

### **AVIS DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLES**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 2016-529 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 16-04-72

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement 2016-529 modifiant le règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

**PONT TAWACHICHE : AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PONTS ET PONCEAUX » DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS;**

CONSIDÉRANT le programme Ponts et ponceaux émis par le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des forêts, de la faune et des parcs;

CONSIDÉRANT que le pont Tawachiche (MEK-P0093) nécessite des réparations majeures dans les TNO de la MRC de Mékinac;

Re 16-04-73

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser le dépôt des formulaires requis par le programme et autorise monsieur Patrice Bédard à signer les documents nécessaires au dépôt du projet et que la MRC approprie une somme de 32 000 \$ via les TNO pour la réalisation de ce projet.

- Adopté à l'unanimité -

**MÉDIATION CITOYENNE**

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité publique a reçu les représentations de VOLTE-FACE pour l'implantation d'un comité de médiation citoyenne dans Mékinac;

CONSIDÉRANT que cette initiative apporterait des effets bénéfiques pour les citoyens de Mékinac;

Re 16-04-74

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'approuver la recommandation du comité tel que décrit ci-dessous :

**d'accepter le dossier ci-dessous conditionnellement à ce que les promoteurs :**

- ° Acceptent l'offre, d'ici le 15 mai 2016, en retournant une copie contresignée de la lettre d'offre et du protocole d'entente à la MRC de Mékinac;
- ° S'assurent de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui pour que le déboursement de l'aide financière soit effectué;
- ° Complètent le projet au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2017, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque;

Projet régional

FDT-R-16-004

OJA Volteface

Développement et implantation d'une unité de médiation citoyenne

**Montant demandé :**

10 000 \$ – enveloppe régionale de FDT

**Conditions particulières :**

- S'assurer de la participation du comité de sécurité publique;
- Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui.

- Adopté à l'unanimité -

**NOUVEAU CONTRAT DE DIRECTEUR GÉNÉRALE DU CLD**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CLD Mékinac a, lors de sa dernière rencontre, renouvelé le contrat de son directeur général jusqu'au 31 décembre 2019;

Re 16-04-75

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu de demander au CLD Mékinac, de transmettre à la MRC de Mékinac ainsi qu'aux maires de la MRC, une copie dudit contrat.

- Adopté à l'unanimité -

**QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Réjean Martin demande des informations quant à la demande du contrat du dg du CLD et il demande un suivi concernant le bris du bail du CLD, on lui mentionne qu'il s'agit d'un dossier à suivre.

Le conseil reçoit une invitation à l'AGA du CLD pour le 26 avril à 19h30.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Re 16-04-76

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

\_\_\_\_\_  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier